

technicolor

CREATIVE STUDIOS

Technicolor Creative Studios débute sa cotation sur Euronext Paris avec le symbole TCHCS

PARIS, 27 SEPTEMBRE 2022 – Technicolor Creative Studios (Euronext Paris : TCHCS) commencera aujourd'hui à opérer en tant que société cotée indépendante, après la distribution de 65 % de ses actions par Technicolor à ses actionnaires et sa cotation simultanée sur Euronext Paris (sous le mnémonique « TCHCS »). Le prix de référence technique pour l'action Technicolor Creative Studios (s'élevant à €1,9539 par action) à l'ouverture de la séance de bourse a été confirmé par une notice diffusée par Euronext Paris le 26 septembre 2022.

Christian Roberton, Directeur général de Technicolor Creative Studios, déclare : « *Aujourd'hui est un jour historique, car un nouveau chapitre passionnant s'ouvre pour Technicolor Creative Studios. En tant que société indépendante, nous bénéficierons d'une plus grande flexibilité stratégique et financière pour étendre notre leadership et capitaliser sur des opportunités majeures d'un marché du contenu visuel en pleine croissance. Mon ambition est de construire la société d'arts visuels la plus performante au monde. Notre longue histoire en matière d'innovation et de créativité constitue notre socle pour bâtir l'avenir, et nous sommes convaincus que le succès de nos studios reposera sur nos investissements continus dans les technologies de pointe, les meilleurs talents mondiaux et sur nos relations pérennes avec les principaux studios et les plus grandes marques. En devenant une société indépendante, nous ouvrons un nouveau chapitre déterminant pour notre croissance et notre évolution.* »

Technicolor Creative Studios est riche d'une histoire plus que centenaire : pionnier dans les processus de colorisation devenu fournisseur indépendant de premier plan pour des services créatifs dans le domaine des arts visuels.

Aujourd'hui, avec plus de 11 700 employés répartis dans 11 pays, Technicolor Creative Studios est bien positionné pour générer une croissance rentable et créatrice de valeur.

Le Groupe dispose d'équipes d'artistes et d'experts en technologies multirécompensées dans les domaines clés du contenu visuel, à travers ses quatre grandes marques de studios spécialisés : **MPC** (services d'effets spéciaux pour les longs métrages et les épisodes), **The Mill** (contenu publicitaire et expérience de marque), **Mikros Animation** et **Technicolor Games**.

Pour répondre à la forte croissance de la demande sur l'ensemble de ses marchés et renforcer sa position de leader, les activités de Technicolor Creative Studios s'appuient sur 4 axes stratégiques clés :

- Développer les capacités pour répondre à la forte demande et servir de nouveaux marchés ;

-
- Développer la marque Technicolor Creative Studios pour être considéré comme un employeur de premier plan par les talents ;
 - Continuer à investir dans la R&D et la technologie ; et
 - Tirer profit des capacités existantes pour saisir les opportunités liées au Metaverse.

Technicolor, qui comprend les divisions Maison connectée et Vantiva Supply Chain Services, restera cotée sur Euronext Paris sous son nouveau nom de Vantiva et sous le symbole VANTI.

Conseils

D'Angelin & Co., Crédit Suisse, Goldman Sachs, Morgan Stanley, et Rothschild & Co. agissent en tant que conseils financiers de Technicolor et Technicolor Creative Studios. Allen & Overy agit en tant que conseil juridique auprès des banques conseils financiers de Technicolor Creative Studios dans le cadre de sa cotation. Bredin Prat et Kirkland & Ellis agissent en tant que conseils juridiques de Technicolor et Technicolor Creative Studios. Gide Loyrette Nouel agit en tant que conseil juridique du Conseil d'administration de Technicolor SA.

AVERTISSEMENT

*Ce communiqué a été préparé dans le cadre de la distribution des actions de Technicolor Creative Studios (« TCS » ou la « Société ») au résultat de laquelle il est prévu que Technicolor SA (« TSA ») ex-TCS devienne Vantiva. Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « **Règlement Prospectus** »).*

Le prospectus préparé par TCS relatif à l'admission de ses actions aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris dans le cadre du projet de distribution de 65 % des actions TCS par TSA à ses actionnaires, approuvé par l'AMF en date du 1^{er} août 2022 sous le numéro 22-331, est disponible sans frais et sur simple demande au siège social de la société, 8-10 rue du Renard, 75004 Paris, France, ou sur les sites internet de l'AMF (<https://www.amf-france.org>), de Technicolor (<https://www.technicolor.com/fr/relations-investisseurs>) et de Technicolor Creative Studios (<https://www.technicolorcreative.com/investors/>). L'approbation du prospectus par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les actions TCS couvertes par le prospectus. Les investisseurs potentiels dans TCS sont invités à consulter le prospectus avant de prendre une décision d'investissement afin de bien comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les actions TCS. En particulier, l'attention des investisseurs est attirée sur les facteurs de risque liés à TCS décrits au Chapitre 3 du prospectus.

La distribution du présent communiqué ainsi que la distribution des actions de la Société dans certaines juridictions peuvent faire l'objet de restrictions en vertu des lois et règlements applicables et les personnes qui reçoivent le présent document ou toute information qu'il contient doivent s'informer et se conformer à ces restrictions. Toute violation desdites restrictions pourrait constituer une violation de la réglementation applicable en matière de titres financiers dans ces juridictions. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de titres ou d'investissement ni une sollicitation d'une offre d'achat de titres ou d'investissement dans toute juridiction où une telle offre ou sollicitation serait illégale. Aucune mesure n'a été prise pour permettre une offre de titres ou la possession ou la distribution du présent communiqué de presse dans toute juridiction où une telle action serait requise. Les personnes en possession du présent communiqué de presse sont tenues de s'informer de ces restrictions et de les respecter.

Les informations du présent communiqué sont présentées à titre d'information uniquement et ne prétendent pas être complètes et aucune personne ne pourra se fonder à quelque titre que ce soit sur l'information contenue dans le présent communiqué ou son caractère précis ou complet. Tout achat ou souscription d'actions de la Société doit être effectué uniquement sur la base des informations contenues dans le prospectus relatif à l'admission des actions TCS sur le marché réglementé Euronext Paris publié sur le site internet de TSA et TCS.

France

En France, une offre au public de valeurs mobilières ne peut intervenir qu'en vertu d'un prospectus approuvé par l'AMF. Espace Economique Européen et Royaume-Uni

*S'agissant des États membres de l'Espace économique européen (« **EEE** ») autres que la France (les « **États Membres** ») et du Royaume-Uni (les « **États Concernés** »), aucune action n'a été entreprise ou ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des actions de la Société rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États Concernés. En conséquence, le présent communiqué peut être distribué dans ces États Concernés uniquement : a) à des investisseurs qualifiés, tels que définis par le Règlement Prospectus, pour tout investisseur d'un Etat Membre, ou au sens du Règlement (UE) 2017/1129 tel que faisant partie du droit national en*

vertu du *European Union (Withdrawal) Act 2018* (le « **UK Prospectus Regulation** »), pour tout investisseur au Royaume-Uni ; b) à moins de 150 personnes physiques ou morales (autres que des investisseurs qualifiés tels que définis dans le Règlement Prospectus ou dans le UK Prospectus Regulation) ; ou c) dans des circonstances entrant dans le champ d'application de l'article 1.4 du Règlement Prospectus, ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication d'un prospectus au titre du Règlement Prospectus, du UK Prospectus Regulation et/ou des réglementations applicables dans ces Etats Concernés.

Royaume-Uni

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de titres au public au Royaume-Uni. La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de l'article 21(1) du *Financial Services and Markets Act 2000*. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du *Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005*, tel qu'amendé et (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du *Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005* (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii) et (iii) étant ensemble désignées comme les « **Personnes Habilitées** »). Les titres de la Société sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres de la Société ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la *Financial Conduct Authority* ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du *Financial Services and Markets Act 2000*.

États-Unis d'Amérique

Le présent communiqué ne constitue pas une offre d'actions de la Société ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription d'actions de la Société aux Etats-Unis. Des actions de la Société ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du *U.S. Securities Act de 1933*, tel que modifié (le « **U.S. Securities Act** »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de la Société n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du *U.S. Securities Act* et la Société n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses actions aux Etats-Unis.

Canada, Australie et Japon

Les actions de la Société ne peuvent pas être offertes, souscrites ou vendues au Canada, en Australie ou au Japon.

A PROPOS DE TECHNICOLOR CREATIVE STUDIOS

Les actions de *Technicolor Creative Studios* sont admises à la cotation sur le marché régulé d'Euronext Paris (symbole : TCHCS)

Technicolor Creative Studios est une entreprise de technologie créative offrant une expertise de renommée mondiale dans le domaine de la production, animée par un seul objectif : la réalisation d'idées ambitieuses et extraordinaires. Regroupant un réseau de studios multirécompensés, MPC, The Mill, Mikros Animation et Technicolor Games, nous inspirons les entreprises créatives du monde entier afin de leur permettre de produire leurs œuvres les plus emblématiques.

Nos équipes internationales d'artistes et d'experts en technologies s'associent à la communauté créative dans les domaines du cinéma, de la télévision, de l'animation, des jeux vidéo, de l'expérience de marque et de la publicité afin d'apporter l'art universel de la narration aux publics du monde entier.

www.technicolorcreative.com

Relations investisseurs :

Alexandra Fichelson : Alexandra.fichelson@technicolor.com

Presse :

Catherine Kuttner : catherine.kuttner@technicolor.com

Nathalie Feld : nfeld@image7.fr